

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 19 JUILLET 2007 à 18 heures

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juillet 2007

Présents :

Pierre BOUVIER, maire

Paul BOUCHARD – Claude PLEINDOUX - Anne-Marie FORGEOUX (absente pour les trois premières délibérations) - Christophe MARTIN, adjoints

Roger GUGLIELMETTI – Damien VIGNO-DOCCHIO (absent pour les trois premières délibérations) – Alain BERNARD - Pierre MUMBER – Paul MICHAUD - Jean-Bernard COETSIER

Procurations :

Claire GONDRE à Pierre MUMBER

Denyse DAURELLE à Jean-Bernard COETSIER

Secrétaire de séance : Roger GUGLIELMETTI

La séance est ouverte à 18 h, sous la présidence de Pierre BOUVIER, maire.

Une délibération est à rajouter à l'ordre du jour :

- acquisition par voie de préemption de la parcelle AB 722

I – FINANCES

1/ Cession de la parcelle AI 578

Le Conseil Municipal accepte de céder, au prix de 14 160 € TTC, la parcelle AI 578, d'une superficie de 578 m², à la Communauté de Communes du Briançonnais pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Serre Chevalier.

Approuvé à l'unanimité

2/ Acquisition des parcelles AN 232p, 233p, 234p, et 235p et des parcelles AN 26, 116 et 123p

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des portions de parcelles AN 232p, 233p, 234p et 235p, représentant une superficie de 1750 m² au prix de 3 500 €, propriétés de Madame ACERBIS, et des portions de parcelles AN 232p, 233p, 234p, et 235p, pour une superficie de 3600 m², et les parcelles AN 26, 116 et 123p, d'une superficie de 1295 m², propriétés des conjoints MALLET pour un montant total de 9 790 €

Approuvé à l'unanimité

3/ Acquisition de la parcelle C 1030p

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle C 1030p, propriété des héritiers de Monsieur DANIEL Auguste, d'une superficie de 2005 m² au prix de 2 000 €.

Approuvé à l'unanimité

II – ADMINISTRATION GENERALE

1/ Délégation de service public pour la gestion du centre thermoludique «Les Grands Bains du Monétier»

Le Conseil Municipal approuve le choix du délégataire pour la gestion du centre thermoludique, et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Compagnie Européenne des Bains la convention de délégation de service public.

Approuvé par 12 voix POUR et 1 abstention

2/ Acquisition à titre gratuit de la parcelle AB3

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AB 3 qui permettra l'extension des parking du Pommier et des Peupliers, en contrepartie de la levée de l'emplacement réservé n°22 touchant les terrains de madame LINANDER situés à Vie de Clare.

Approuvé à l'unanimité

3/ Convention de délégation service transport scolaire

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention pour l'organisation du transport scolaire avec le Conseil Général.

Approuvé à l'unanimité

4/ Motion : appel de Varages

Le Conseil Municipal approuve le contenu de l'Appel de Varages en faveur d'une gestion publique de l'eau potable et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'appel.

Approuvé à l'unanimité

III – QUESTIONS DIVERSES

1/ Acquisition par voie de préemption de la parcelle AB 722

Le Conseil Municipal use de son droit de préemption urbain pour acquérir la parcelle AB 722, propriété de Madame PIEGAY Régine pour un montant de 37 500 €.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures 30.